

EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SAINT-LAURENT - 74800

Séance du 23/04/2026

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15

L'an deux mille vingt-six

le : jeudi vingt-trois avril à dix-neuf heures

le Conseil Municipal de la commune de Saint-Laurent dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Mairie, sous la présidence de Monsieur AVOUAC Boris, Maire.

Sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire : le 17/04/2026

PRESENTS : AVOUAC Boris, PERNET-MUGNIER Jean-Christophe, BESSON-MAGDELAIN Cécile, PENHOUËT Anthony, MIEUSSET Sonia, VEUGLE Françoise, MARGOLLIET Serge, PUIS Xavier, LEDERER Wendy, POLLET Elodie, LENEVEU Nicolas, MARGOLLIET Régis, BERTOLA Nicolas, MARTEAU Delphine, LAURENT Camille.

Monsieur PENHOUËT Anthony a été nommé secrétaire de séance.

Délibération n°2026 04 14 Affectation du résultat 2025

Le Conseil municipal,

- Après avoir voté le compte financier unique de l'exercice 2025 dans cette même séance,
- Constatant que le compte administratif 2025 présente :
 - un excédent de fonctionnement de 354 263.22 Euros,
 - un déficit d'investissement de 165 597.17 Euros,
- Statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2025,

Décide d'affecter le résultat de 2025 comme suit :

- Ligne 001 "Déficit d'exécution de la section d'investissement reporté" : 165 597.17 €
- Compte 1068 "Excédent de fonctionnement capitalisé" : 165 597.17 €
- Ligne 002 " Excédent de fonctionnement reporté" : 188 666.05 €

Le Conseil municipal adopte la présente délibération à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre suivent les signatures.

Monsieur Le Maire, Boris AVOUAC.

Le secrétaire, Anthony PENHOUËT

